



Ce document détaille l'inscription, la cotisation, les garanties d'assurance, et les obligations des membres du Vélo Club Sérignanais pour la saison 2027.

Adhésion et cotisations

- Deux types d'adhérents : actifs licenciés, payant une cotisation club (25 €) et licence FFVélo (+59€), ou membres associés (accompagnateur) non licenciés (25 €).
- Licences avec options pour Petit Braquet 59€, Grand Braquet (59€+50€), incluant des cotisations complémentaires et réductions selon la situation familiale. Pour la « prise de licence » a déduire la participation du VCS de 20€.
- Paiements par chèque ou virement, avec mention spécifique pour le club.
- Engagement à respecter statuts, code de la route, et prohibition de discrimination.

Engagements et obligations

- Engagement à respecter la législation et règlements fédéraux.
- Seuls les adhérents «licenciés» participent aux sorties vélo régulières organisées par le club.
- Fourniture de certificat médical si une réponse positive est donnée dans le questionnaire de santé.
- Déclaration d'adhésion signée, incluant le respect des règles et les responsabilités liées à la pratique du cyclotourisme, **accompagné du coupon « déclaration du licencié 2027 »** si prise de licence.

Garanties d'assurance

- Contrats couvrant responsabilité civile, accidents corporels, dommages au matériel, assistance, et options complémentaires.
- Garanties principales : responsabilité civile avec défense pénale, décès accidentel, invalidité permanente, frais médicaux, et assistance rapatriement.
- Montants et plafonds varient selon les formules (Petit Braquet, Grand Braquet).
- Exclusions majeures : fautes intentionnelles, stupéfiants, attentats ou terrorisme, usage de véhicules sans permis, accidents liés à la navigation aérienne non certifiée, et maladies.

Options d'assurance supplémentaires

- Indemnités journalières pour incapacité temporaire totale, plafonnées à 30 € par jour.
- Garanties complémentaires invalidité et décès avec capitaux additionnels (25 000 € ou 50 000 €).
- Cotisations spécifiques pour ces options, sous réserve d'adhésion en ligne.

Procédures en cas de sinistre et réglementations

- Déclaration d'accident à faire dans les 5 jours via l'espace licencié.
- Contacts pour assistance et renseignements, notamment aiac courtage.
- Droit à l'information personnelle, protection des données, et réclamation à la CNIL.
- Questions de santé et obligations réglementaires précisées dans le formulaire, notamment en cas de pratique sportive.

Autres précisions

- Mention de la notice d'information, conditions d'exclusion, et modalités de souscription.
- Engagement robuste à la transparence concernant les garanties, exclusions, et démarches administratives.